

Politique d'intégrité intellectuelle

Notre mission

Les parents, le personnel scolaire, l'administration et la communauté de l'école primaire Carlyle visent à transformer les rêves en réussites et à préparer les élèves à la vie. Nous favorisons le respect, la pensée critique, l'acceptation et la fierté dans un environnement sécuritaire et bienveillant.

Nous nous engageons à développer les capacités personnelles, sociales et académiques de chaque apprenant grâce à un curriculum centré sur l'élève et basé sur l'enquête, qui établit des liens entre les apprentissages en classe et les enjeux mondiaux. Nous valorisons des partenariats solides entre la maison, l'école et la communauté.

À Carlyle, nous aspirons à créer une communauté scolaire où:

- Tous les apprenants évoluent dans un environnement sécuritaire et bienveillant
- Tous les apprenants développent des compétences personnelles, académiques et sociales
- Les apprentissages sont signifiants, basés sur l'enquête et ancrés dans une perspective mondiale
- Une culture de respect, d'ouverture d'esprit et d'apprentissage tout au long de la vie est encouragée

Notre philosophie

À l'école primaire Carlyle, les apprenants sont des acteurs de leur apprentissage. Grâce à l'agentivité des élèves, ils bénéficient de choix, d'une voix et d'une responsabilité dans leur parcours scolaire. Les pratiques pédagogiques fondées sur l'enquête encourageant la curiosité, le questionnement et la réflexion.

L'intégrité intellectuelle est intégrée à tous les aspects de l'enseignement et de l'apprentissage. Les valeurs d'honnêteté, de confiance, d'équité, de respect et de responsabilité guident tous les membres de la communauté scolaire et soutiennent les pratiques d'évaluation.

Le profil de l'apprenant de l'IB

Tous les programmes de l'IB ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

Les apprenants feront preuve d'intégrité intellectuelle en s'appuyant sur les dix attributs du profil de l'apprenant:

- Chercheurs: Les apprenants font preuve de curiosité et prennent plaisir à apprendre activement tout en assumant la responsabilité de leur travail.
- Informés: Dans leur exploration des concepts, les apprenants comprennent comment citer correctement leurs sources et se préparent au travail académique.
- Sensés: Afin de reconnaître des situations complexes, les apprenants sont encouragés à exercer leur pensée critique et à prendre des décisions éthiques.
- Communicatifs: Pour être des communicateurs efficaces, nous devons nous écouter mutuellement et nous exprimer avec honnêteté et intégrité.
- Intègres: Les apprenants assument leurs responsabilités et font preuve d'intégrité dans leur apprentissage. Ils reconnaissent le travail des autres avec respect.
- Ouverts d'esprit: Les apprenants collaborent et font preuve d'ouverture face à des opinions et des idées différentes des leurs.
- Altruistes: Les apprenants démontrent de l'attention et du respect envers différentes idées et perspectives.
- Audacieux: Les apprenants font preuve d'audace en utilisant leurs propres mots pour s'exprimer de manière créative et académique.
- Équilibrés: Les apprenants comprennent l'importance de l'équilibre pour assurer leur bien-être et celui des autres.
- Réfléchis: Les apprenants continuent de réfléchir à leur apprentissage lors de travaux individuels et collaboratifs.

Réflexion sur les normes et pratiques

L'intégrité intellectuelle est intégrée aux Normes et pratiques des programmes du Baccalauréat International (IB).

Norme: Culture dans le cadre de la mise en œuvre des politiques (0301)

Les établissements scolaires développent, mettent en œuvre, communiquent et revoient des politiques efficaces qui contribuent à créer une culture scolaire dans laquelle la philosophie de l'IB peut se développer.

Culture 3 – L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique d'intégrité intellectuelle qui crée des cultures axées sur une pratique scolaire éthique. (0301-03)

- Culture 3.1 – L'établissement scolaire met en œuvre et revoit une politique d'intégrité intellectuelle qui clarifie sa philosophie et est conforme aux directives de l'IB. (0301-03-0100)
- Culture 3.2 – Dans sa politique d'intégrité intellectuelle, l'établissement scolaire décrit clairement les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire ainsi que ce qui constitue une bonne pratique et une mauvaise conduite, et les mesures à prendre en cas d'infraction. (0301-03-0200)
- Culture 3.3 – L'établissement scolaire définit les responsabilités en matière d'enseignement de diverses pratiques liées à l'intégrité intellectuelle et laisse apparaître les cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle, à savoir l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité. (0301-03-0300)
- Culture 3.4 – L'établissement scolaire veille à ce que des ressources, des structures et du matériel de soutien appropriés en lien avec la politique d'intégrité intellectuelle soient mis en place. (0301-03-0400)
- Culture 3.5 – L'établissement scolaire contrôle et évalue les effets de la politique d'intégrité intellectuelle afin de veiller à ce qu'elle guide régulièrement l'apprentissage et l'enseignement au sein du programme d'études et que les procédures de l'établissement soient transparentes, équitables et cohérentes. (0301-03-0500)

Norme: Élèves en tant qu'apprenants permanents (0402)

Dans les établissements proposant les programmes de l'IB, l'apprentissage vise à préparer les élèves à la suite de leurs études et à la vie en dehors de la salle de classe.

Apprenants permanents 4 – Les élèves améliorent leur capacité à porter des jugements éthiques et réfléchis en toute connaissance de cause. (0402-04)

- Apprenants permanents 4.1 – Les élèves et les enseignants respectent les directives de l'IB en matière d'intégrité intellectuelle. (0402-04-0100)
- Apprenants permanents 4.2 – Les élèves et les enseignants respectent les droits de propriété intellectuelle des autres lorsqu'ils produisent un travail. (0402-04-0200)

- Apprenants permanents 4.3 – L'établissement scolaire fournit aux élèves un soutien et des conseils sur la manière d'indiquer les idées empruntées à autrui, et notamment des conseils sur la manière de présenter les citations et de mentionner les sources. (0402-04-0300)
- Apprenants permanents 4.4 – Les enseignants discutent avec les élèves de la signification et de l'importance de la production de travaux authentiques et originaux. (0402-04-0400)

Définition de l'intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est « un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable garantissant à celle ou celui qui la respecte que les autres lui accorderont leur confiance en tant que personne. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportement éthiques dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes. » - Publications de l'IB [Politique d'intégrité intellectuelle](#), octobre 2019

En respectant et en mettant en pratique l'ensemble des attributs du profil de l'apprenant, les élèves choisissent de démontrer activement leur intégrité intellectuelle. Avec le soutien des enseignants, du personnel de soutien, des parents et des membres de la communauté, les élèves valorisent l'apprentissage et agissent en cohérence avec les attributs du profil de l'apprenant. La structure de l'école met en évidence l'importance de l'équité, de la crédibilité et du respect.

Rôles et responsabilités

L'intégrité académique est la responsabilité de l'administrateur, des enseignants, du personnel de soutien, des parents et des élèves.

Responsabilités de l'école

- La politique d'intégrité académique sera mise à la disposition de la communauté scolaire (notamment sur le site Web de l'école)
- Le personnel de Carlyle soutiendra la mise en œuvre de la politique d'intégrité académique ainsi que l'application et le suivi des pratiques qui y sont associées
- L'intégrité académique est enseignée et soutenue tout au long des différents cycles
- La politique d'intégrité académique est révisée chaque année

Responsabilités des parents

- Encourager leur enfant à démontrer les pratiques intégrées dans la politique d'intégrité académique
- Soutenir leur enfant afin qu'il devienne autonome et qu'il prenne en charge son apprentissage
- Aider leur enfant à accéder aux ressources appropriées pour ses recherches et ses questions

Responsabilités des élèves

- Démontrer les attributs du profil de l'apprenant de l'IB
- Appliquer les compétences liées aux approches de l'apprentissage dans leurs démarches d'investigation
- Utiliser les méthodes appropriées de citation afin de reconnaître les idées et les productions d'autrui
- Reconnaître la contribution des autres membres du groupe, des mentors et/ou des parents

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Les outils d'intelligence artificielle (IA) font de plus en plus partie de l'apprentissage et des pratiques professionnelles modernes. À l'école primaire Carlyle, l'utilisation de l'IA est guidée par les principes d'honnêteté, de confiance, d'équité, de respect, de responsabilité et d'intégrité académique. L'IA doit soutenir l'enseignement et l'apprentissage tout en préservant la pensée authentique, la recherche et la réflexion des élèves, conformément au Programme primaire du Baccalauréat International, au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et aux directives actuelles de la CSEM.

Principes directeurs

- L'IA peut être utilisée par le personnel uniquement par l'entremise des plateformes approuvées par la CSEM et conformément aux politiques et procédures de la CSEM.
- À l'heure actuelle, l'utilisation des outils d'IA générative par les élèves n'est pas permise, conformément aux directives actuelles de la CSEM.
- Les travaux d'élèves, les renseignements personnels, les images ou les données confidentielles ne doivent pas être téléversés dans des systèmes d'IA générative.
- Les outils d'IA ne doivent jamais remplacer la voix de l'élève, la pensée critique, la créativité ou le processus d'apprentissage.

- Les technologies numériques doivent être utilisées de manière éthique, responsable et sécuritaire, tout en respectant la vie privée, la propriété intellectuelle et les attentes en matière de citoyenneté numérique.
- Les élèves sont encouragés à développer des compétences en littératie médiatique critique et à remettre en question l'exactitude, les biais et la fiabilité des informations générées par les technologies numériques.

Responsabilités des élèves

- Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans toutes les tâches d'apprentissage.
- Remettre des travaux qui reflètent authentiquement leur propre compréhension, leur pensée et leur processus d'apprentissage.
- Respecter les attentes de l'enseignant concernant l'utilisation appropriée des outils et technologies numériques.
- Respecter les attentes en matière de citoyenneté numérique, de protection de la vie privée et de sécurité en ligne.
- Développer les compétences des Approches de l'apprentissage (ATL) liées à la recherche, à la pensée critique, à l'autogestion et à l'utilisation responsable de la technologie.

Responsabilités des enseignants

- Respecter les directives approuvées par la CSEM concernant l'utilisation des plateformes d'IA générative.
- Utiliser uniquement les systèmes d'IA approuvés par la CSEM à des fins professionnelles et pédagogiques.
- S'assurer que les travaux, images, renseignements personnels et données des élèves ne sont pas téléversés dans des systèmes d'IA.
- Éviter l'utilisation d'outils de détection de l'IA pour évaluer les travaux des élèves.
- Enseigner des pratiques éthiques, sécuritaires et responsables de citoyenneté numérique.
- Favoriser le développement de la pensée critique, de la recherche et des compétences en littératie médiatique liées aux technologies émergentes.
- Concevoir des expériences d'apprentissage et des évaluations qui privilégient la voix de l'élève, le processus, la réflexion et la démonstration authentique de la compréhension.

Responsabilités des parents/tuteurs

- Soutenir une utilisation responsable et adaptée à l'âge des technologies à la maison.
- Renforcer l'importance de l'honnêteté, de l'originalité et de l'intégrité académique.

- Encourager des pratiques sécuritaires et respectueuses de citoyenneté numérique.
- Soutenir les attentes de l'école concernant l'utilisation appropriée des technologies et des outils numériques.

Approche développementale

- **Préscolaire et Premier cycle:** Mettre l'accent sur l'originalité, les habitudes responsables liées à la technologie et les pratiques numériques sécuritaires.
- **Deuxième cycle:** Développer la littératie numérique, les compétences en recherche et l'évaluation critique de l'information en ligne avec l'accompagnement de l'enseignant.
- **Troisième cycle:** Renforcer l'utilisation éthique des technologies, la littératie médiatique, la pensée critique et la compréhension des pratiques numériques responsables en préparation aux futurs contextes d'apprentissage.

IA et inconduite académique

L'utilisation inappropriée des technologies numériques ou des outils liés à l'IA d'une manière qui compromet l'honnêteté, l'authenticité ou l'intégrité académique peut être considérée comme une inconduite académique. Cela peut inclure, entre autres, la présentation d'un travail qui ne reflète pas la compréhension réelle de l'élève, la mauvaise représentation des sources ou le non-respect des attentes de l'école et de la CSEM concernant l'utilisation des technologies. Les conséquences seront appliquées conformément aux politiques de l'école et de la CSEM.

Voici quelques exemples de la façon dont l'intégrité académique est abordée dans chaque cycle à l'école primaire Carlyle:

NIVEAU	ATTENTES
Préscolaire et Premier cycle	□ Les enseignants commenceront par attirer l'attention sur les auteurs et les illustrateurs lors de la lecture d'un livre à la classe

	□ Les apprenants seront formés à ne jamais partager d'informations personnelles sur Internet ni divulguer de données personnelles (nom d'utilisateur/mots de passe) □ Respecter le travail réalisé par leurs camarades de classe (ce qui m'appartient reste à moi) □ Les enseignants mettront en valeur certains artistes (appréciation des arts)
Deuxième cycle	□ Les apprenants commenceront à citer l'auteur et l'illustrateur □ Les documents partagés sur Google Drive doivent d'abord être transmis à l'enseignant □ Apprentissage virtuel : les apprenants sont informés de ne modifier aucun document en ligne et de respecter tous les documents créés par les enseignants □ Les apprenants sont fortement encouragés à prendre en charge leur travail et à ne pas copier les réponses de leurs camarades
Troisième cycle	□ Les enseignants et les apprenants étudieront des sources fiables □ Les apprenants sont responsables de produire un travail authentique et honnête (individuel et en groupe) □ Les apprenants attribueront correctement les sources en reconnaissant le travail et les idées d'autrui □ Les enseignants aideront les apprenants à devenir des citoyens numériques lors de l'utilisation des technologies et de toute source en ligne (p. ex. les réseaux sociaux) □ Exposition du PP: les apprenants participent à un processus d'enquête transdisciplinaire collaboratif et approfondi qui consiste à identifier, analyser et proposer des solutions à des problèmes ou enjeux réels. Lors de la phase de recherche, les apprenants participent à une prise de décision éthique, car ils doivent non seulement extraire des informations essentielles d'une source donnée, mais aussi synthétiser

	leurs résultats afin de produire un travail académique original et authentique. Tout au long du processus, les apprenants sont sensibilisés à l'importance du plagiat, de la paraphrase et de la citation des sources.
--	--

Conséquences en cas de manquements

En cas de manquement à l'intégrité académique, les circonstances seront évaluées au cas par cas. Si un élève triche, plagie ou omet de citer une source, une ou plusieurs des mesures suivantes peuvent être prises :

- L'élève peut être invité à recommencer le travail et/ou à rédiger une réflexion sur l'incident
- Les membres du personnel concernés peuvent tenir une rencontre au sujet du manquement à l'intégrité académique
- L'évaluation peut refléter le travail soumis en tenant compte du manquement à l'intégrité académique
- Les notes peuvent être compromises en raison de l'infraction commise
- Les parents/tuteurs peuvent être contactés au sujet du manquement

Références

[*Politique d'intégrité intellectuelle*](#) Publications de l'IB, octobre 2019

[*Politique d'intégrité académique de l'International School Utrecht*](#), avril 2025

[*Politique d'intégrité académique de l'école primaire Southlands*](#), février 2021